

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 4846/13/2026

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 02.03.2026 Responsable communal : M. Florim Ajda
Visite sur place : 27.03.2025 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	Madame et Monsieur Anne-Catherine et Yves Scyboz Route des Narcisses 24b 1833 Les Avants
Demandeur	M. Yves Scyboz

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Route des Avants 24 – 1833 Les Avants
Parcelle No	4846

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Plusieurs arbres sont atteints par la chalarose, maladie du frêne.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	<i>Fraxinus</i>	Frêne commun	60 cm	
2	<i>Fraxinus</i>	Frêne commun	20 cm	
3	<i>Fraxinus</i>	Frêne commun	45 cm	
4	<i>Fraxinus</i>	Frêne commun	30 cm	
5	<i>Fraxinus</i>	Frêne commun	70 cm	
6	<i>Fraxinus</i>	Frêne commun	25 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Arbre mort
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : Les arbres sont atteints par la chalarose, maladie du frêne, et nécessitent un abattage immédiat.

F. Préavis du service des espaces publics

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandations d'entretien :

H. Compensation prévue

- Nouvelle plantation : six arbres majeurs d'une hauteur minimale de 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)

I. Affichage au pilier public

Date d'affichage au pilier public : du 15.04.2026 au 15.05.2026

J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 30.03.2026

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 30.03.2026

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 1.04.2026

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Demande d'abattage

Parcelle 4846

Arbres n°1 à 6 Frênes Fraxinus excelsior

Echelle : 1:250

Coordonnées : 2°56'22.15" / 1°14'41.629"

Date d'impression : 27.03.2026





ARBRES N° 1 A 6





